

Université du Québec à Montréal
Faculté de science politique et de droit
Session hiver 2012

Pol 1600-20
Politique au Canada et au Québec
Mardis de 18h00 à 21h00

Professeur : Stéphan Larouche
Courriel : larouche.stephan@uqam.ca

Description

Le cours comprend d'abord la présentation des facteurs démographiques, socioculturels et économiques qui fondent la particularité de la société politique québécoise dans l'ensemble canadien. Il comprend ensuite l'étude des forces socio-économiques et politiques qui interviennent sur le pouvoir politique canadien et québécois.

Après avoir présenté les principaux caractères du système politique canadien (monarchie constitutionnelle, parlementarisme, démocratie et fédéralisme), ce cours aborde l'évolution historique du système politique canadien, sa structure et son fonctionnement. C'est à ce moment que sont traitées les structures institutionnelles, c'est-à-dire les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Il est question du processus électoral, du mode de scrutin, des partis politiques et des autres acteurs du système politique. Il est également question de la position du Québec dans la fédération, comme celle des peuples autochtones. La question linguistique, l'aggravation de l'impasse des finances publiques, les médias comme quatrième pouvoir et la question autochtone sont autant de thèmes abordés dans le cours.

Objectifs

D'abord conçu comme une introduction aux grands problèmes politiques actuels, ce cours permet de saisir deux ensembles, le Québec et le Canada fédéral, dans une dynamique conflictuelle. Il permet aussi d'analyser le fonctionnement complexe de ce système, où sont imbriquées les institutions québécoises et canadiennes. Au plan pédagogique, ce cours vise l'acquisition de notions et de concepts d'analyse politique essentiels pour évaluer de façon critique les positions ou actions des différents acteurs politiques et les rapports qui s'exercent entre eux.

MÉTHODOLOGIE

Chaque cours débute par des échanges sur la matière vue en classe et en lien avec l'actualité politique, économique et sociale. Par la suite, un retour sur la matière vue dans le cours précédent est effectué afin de s'assurer de la bonne compréhension des différents contenus.

Le cours magistral est la méthodologie principalement utilisée pour les fins d'enseignement, les diapositives (PowerPoint) étant en support aux différentes présentations. Des lectures obligatoires sont également en support à l'enseignement, lectures se retrouvant dans un recueil de texte. Enfin, des conférences et quelques activités sont envisagées afin de diversifier les méthodes d'enseignement.

MODES D'ÉVALUATION

Les modes d'évaluation sont :

- Deux examens : mi-session (30%) et final (40%)
- Un travail seul ou en équipe (30%)

L'examen de mi-session porte sur la matière vue dans la première partie du cours. L'examen final porte sur toute la matière vue en classe, avec une attention particulière sur celle de la deuxième partie du cours.

Les examens impliquent une certaine rétention des connaissances et comprennent différentes façons d'évaluer l'acquisition des notions et concepts d'analyse politique : questions à choix de réponse : questions fermées, questions semi-ouvertes et questions à développement.

Enfin, les modes d'évaluation comprennent un travail de session seul ou en équipe.

TRAVAIL DE SESSION

Le travail écrit (question à répondre) seul ou en équipe porte sur un des sujets suivants :

- Pour ou contre la proposition de la CAQ en matière d'éducation ?
- Pour ou contre le Plan Nord ?

Quelques éléments importants sont à retenir pour le travail de session :

- 12 à 16 pages, *excluant* les pages titre, des matières, bibliographique et annexes le cas échéant (seul : 12 p.; équipe de deux : 16 p.; équipe de trois : 20 p.)
- Interligne de 1,5
- Caractères en *Times New Roman, Arial* ou *Calibri*
- 12 comme taille des caractères.
- Marges du haut et du bas à 2,5 cm

- Marges de gauche et de droite à 3 cm

De plus, ce travail de session doit comprendre :

- Page titre
- Table des matières
- Introduction
- Développement (référence en bas de page)
- Conclusion
- Bibliographie

Une attention particulière sera portée à l'orthographe et à la grammaire, à la hauteur de 10% du travail de session. La date limite pour remettre le travail est le 10 avril 2012, une pénalité de 5% est prévue pour chaque jour de retard jusqu'à concurrence de 5 jours ouvrables. Aucun travail ne sera accepté par courriel et après le dernier cours de la session prévu le 17 avril 2012.

On entend par équipe un groupe allant de 2 à 4 personnes.

DATES IMPORTANTES

Les différentes dates à retenir :

- 10 janvier 2012 Début de la session (premier cours)
- 21 février 2012 Examen mi-session (intra)
- 28 février 2012 Relâche
- 12 mars 2012 Date limite d'abandon de cours sans échec
- 10 avril 2012 Remise du travail
- 17 avril 2012 Examen final et fin de la session

LECTURES OBLIGATOIRES

Chaque étudiant doit se procurer le Recueil de textes POL1600-20 (Politique Canada-Québec) hiver 2012, préparé par le professeur.

PLAN DE COURS DÉTAILLÉ

COURS 1 – 10 JANVIER 2012 (Début de la session)

Description et objectifs du cours, modes d'évaluation, dates importantes, lectures obligatoires, plan de cours et thèmes abordés.

Présentation des facteurs démographiques, socioculturels et économiques qui fondent la particularité de la société politique québécoise dans l'ensemble canadien. Étude des forces socio-économiques et politiques qui interviennent sur le pouvoir politique canadien et québécois.

COURS 2 – 17 JANVIER 2012

La nation, l'État et la souveraineté. De la centralisation à la décentralisation. De l'état unitaire à l'association des États. Introduction aux principaux caractères du système politique canadien (monarchie constitutionnelle, parlementarisme, démocratie et fédéralisme).

COURS 3 – 24 JANVIER 2012

Évolution historique du système politique canadien: la rencontre de deux mondes jusqu'à l'AANB de 1867.

COURS 4 – 31 JANVIER 2012

Évolution historique du système politique canadien (suite): l'AANB de 1867 jusqu'au Rapatriement de la constitution canadienne de 1982.

COURS 5 – 7 FÉVRIER 2012

Les structures institutionnelles : le pouvoir législatif, le mode de scrutin, le processus électoral, les chambres des représentants et le Sénat.

COURS 5 – 14 FÉVRIER 2012

Les structures institutionnelles : le pouvoir exécutif, les parties politiques et le pouvoir judiciaire.

COURS 6 – 21 FÉVRIER 2012

EXAMEN DE MI-SESSION (INTRA)

COURS 6 – 28 FÉVRIER 2012

RELÂCHE (CONGÉ)

COURS 7 – 6 MARS 2012

Présentation des grandes options politiques et constitutionnelles : Un Canada anglais, un Canada bilingue et multiculturel, un statut particulier pour le Québec et la souveraineté du Québec.

COURS 8 – 13 MARS 2012

Présentation des grandes options politiques et constitutionnelles : Un Canada anglais, un Canada bilingue et multiculturel, un statut particulier pour le Québec et la souveraineté du Québec (suite).

COURS 9 – 20 MARS 2012

Le référendum de 1995, ses suites et ses conséquences. L'avis de la Cour suprême sur la sécession du Québec et la Loi sur la clarté (C-20).

COURS 10 – 27 MARS 2012

La question linguistique.

COURS 11 – 3 AVRIL 2012

Le déséquilibre fiscal et l'aggravation de l'impasse des finances publiques.

COURS 12 – 10 AVRIL 2012 (Remise du travail)

La question autochtone

COURS 13 – 17 AVRIL 2012 (FIN DE LA SESSION)

Examen final

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, SVP composez le 514 987-3000 poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.9 Entente d'évaluation

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Une entente [démocratique] doit intervenir entre [l'enseignantE] et les [étudiantEs inscritEs] à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition.
- b) Si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape.

6.9.3 Procédure

Cette entente [démocratique] doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent [l'enseignantE] et la majorité des [étudiantEs présentEs] doit être signée par [l'enseignantE] et par deux [étudiantEs] du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.